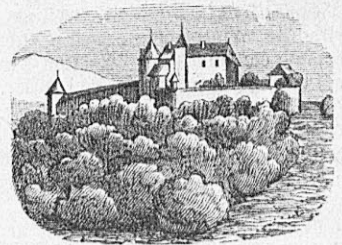




# LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:  
Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50  
» » 6 mois » 2.—  
Pour l'Etranger le port en sus.  
Prix du Numéro 15 Cts.  
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des Annonces et Réclames.  
Annonces: Pour le Canton 10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts., la ligne ou son espace.  
Réclames 50 Cts. la ligne.  
Lettres et argents franco.

Toutes les Annonces quelconques, même celles de provenance étrangère au canton, doivent être adressées au Bureau du journal.

êts hypothécaires  
deux tiers de la valeur des im-  
J'ai dans ce moment plusieurs  
placés en premier rang.  
ANDREY, notaire.

**AVIS.**  
de **CONCIERGE** du *Cercle*  
*Métiers* à Bulle, pour y en-  
Avril prochain, est mise au  
Le cahier des charges est à  
tion des postulants chez M.  
**Directeur, Président** du dit  
inscriptions devront être dé-  
écrit, au Bureau du Prési-  
ommé d'ici au 16 Février cou-  
sivement. Elles devront être  
nées de cautionnements régu-  
s et signés, offerts par les pos-

e 25 Janvier 1884.  
Au nom de la Commission :  
*Le Secrétaire,*  
**A. MIVROZ.**

**ait de Présure.**  
(Produit Danois)  
leur qui existe, surtout re-  
e par son riche rendement, par  
ité constante et par son bon  
Un litre suffit pour coaguler  
0,000 litres de lait écrémé.

**t pour beurre et pour**  
**fromage.**  
ement recommandé pour les  
fromages destinés à l'expor-  
réparation nouvelle, composi-  
saine et la plus propre, em-  
s économique.  
positaire :  
**Charles LAPP,**  
*Droguiste à Fribourg.*

**A LOUER**  
ement de 1<sup>er</sup> étage, neuf, com-  
3 chambres, cuisine, cave et  
[616  
sser au bureau du journal.

**Pour l'Amérique**  
réguliers. Magnifiques vapeurs-  
nçais. Prix réduits. Traitement  
par la Société d'Emigration  
mandée  
**MMEL & C<sup>ie</sup> à Bâle**  
ents autorisés : **MM. Emile Ruf-**  
**ausanne et César Schmidt à**  
sation avantageuse dans le Ken-  
c.  
des brochures gratis.

**n demande**  
des **Actions du Crédit Grué-**  
le **Banque populaire de la**  
sser au bureau du journal qui  
[717

**ne jeune fille**  
e désire se placer pour faire  
bres et coudre. — Prétention  
modeste. [739  
gnements au bureau du journal.

**AVIS**  
fabricants de fromages.  
**ctor Sallin, 10, bd. Liberté, à**  
e, ayant un grand débouché pour  
tion des fromages gras, demi-  
nagres, se charge de la vente  
produits à des conditions très  
euses. Paiement moitié comp-  
ception; le solde après la vente.  
(H 8350 X) [567

ie de la Gruyère. Gérant: Ch. Monn-

**Nous prions nos abonnés**  
**de bien vouloir faire honneur**  
**aux cartes de remboursement que**  
**nous prenons sur eux.**  
**Ceux, à qui ce mode de paiement**  
**ne conviendrait pas, sont priés de**  
**nous en aviser immédiatement.**

BULLE, le 15 Février 1884.

## Encore les décapitations civiles.

Nous n'avons pas d'illusion à nous faire. Cette plate majorité, ces batraciens du marais gouvernemental, cet exécutif à la dévotion des Saint-Just et des Barras du No 13, ont bien trop d'autres préoccupations, pour entendre les doléances du peuple et nos revendications.

Il semblerait cependant qu'après les sanglants coups de cravache dont la rude main de M. le député Marmier les a cinglés, ces malheureux dussent encore être tout palpitants de la salutaire frayeur démocratique.

Plus d'une fois déjà, la *Gruyère* s'était levée contre les abus dont se rendent complices les tribunaux et les employés de l'ordre administratif, en privant, ou faisant priver arbitrairement des citoyens de leurs droits d'électeurs.

Tantôt c'était l'arme de l'article 324 du code pénal que l'on brandissait pour exécuter les citoyens qui avaient tant seulement commis l'imprudence de plaisanter avec un fonctionnaire de l'Etat. « Outrage à l'Autorité », disait-on. « Cinq années de privation de droits civiques ». La victime, naturellement, était toujours un adversaire politique. Comment supposer du reste que nos tribunaux, ces corps de garde de l'armée du salut libertard, qui sont exclusivement peuplés de tortionnaires politiques, puissent s'abstenir, lorsque l'occasion s'en présente, du bonheur de supprimer un suffrage hostile. En voilà encore un qui

pendant cinq ans ne nous gênera plus, ne votera plus contre nous, doivent-ils se dire. Et ils s'en vont, la conscience tranquille, rassurés sur les destinées de l'Etat, c'est-à-dire les leurs.

Le célèbre délit d'outrage à l'autorité et le non moins célèbre article 324 du code pénal ne sont malheureusement pas les seules sagaies empoisonnées dont se servent les zélés de l'armée du salut libertard. Jeter dans la honte et la faillite les débiteurs du fisc, et du même coup les décapiter de leurs droits civiques, leur est devenu aussi un procédé favori. L'Etat libertard a ainsi deux guillotines à son service, l'exécution des citoyens par l'article 324 du code pénal et leur décapitation par la faillite.

Dans un pays de suffrage universel, de république, le souverain, c'est le peuple.

Or, le peuple c'est l'ensemble des individus qu'on appelle électeurs. Exécuter un électeur, c'est donc supprimer une partie du souverain. Aussi, les droits civiques, essentiellement celui d'électeur dans les pays de régime représentatif, constituent-ils pour les citoyens un apanage sacré. Ce sont des droits primordiaux, des droits constitutionnels auxquels il ne doit être porté atteinte que dans des cas d'absolue nécessité, car la société, l'Etat, qui n'est qu'un composé de l'ensemble des citoyens, n'a pas qualité pour dénier à un seul individu ce droit primordial, constitutionnel et sacré. L'addition de mille suffrages ne fait pas que, prises isolément, ces mille unités valent plus en théorie qu'une seule unité, un seul suffrage opposé. C'est dire que le droit d'un seul électeur est aussi respectable, en soi et théoriquement, que le même droit affirmé par mille autres électeurs.

La démocratie a donc le devoir rigoureux d'invigiler à ce que les droits de tous les électeurs soient protégés. Dans une démocratie, le peuple se doit impérieusement à lui-même de ne pas permettre que, sans nécessité absolue, on prive un seul de ses enfants du droit d'électeur, qu'on décapite le souverain collectif en exécutant les individus les uns après les autres.

## FEUILLETON DE LA GRUYÈRE

### LE CHASSEUR DE MARMOTTES.

III.  
Terreurs.  
(Suite.)

— Oh! croyez-en mes larmes à la vue de mon frère, s'écria Guillaume avec entraînement; croyez-en ma douleur en me retrouvant avec ces hommes probes et laborieux dont le souvenir ne s'est jamais effacé de mon cœur! Je le sens, le spectacle de leur misère si courageusement supportée me donnera de l'ardeur au bien... Permettez-moi donc d'essayer de cette existence humble et obscure.  
— Il est bien tard pour changer de vie, dit le docteur avec un air de doute; et si tu commettais quelque nouveau crime?... Non, je ne puis garder un pareil secret.  
Guillaume se leva et se dressa de toute sa hauteur devant son impitoyable interlocuteur.  
— Pourquoi pas? dit-il d'une voix sombre.

L'honnête docteur laissa tomber sa tabatière qu'il tenait en ce moment. L'accent de Guillaume l'avait épouventé. La prière l'avait trouvé impassible; il hésita devant la menace.  
— Allons, allons, reprit-il avec une tranquillité affectée, je ne veux pas te pousser au désespoir. Tu le sais, je pars à l'instant pour Turin; dans quinze jours je serai de retour ici: c'est tout le temps nécessaire pour recevoir une réponse de Paris. Si les renseignements que je vais demander sont en ta faveur, je te promets le silence; sinon...  
— Il me faut votre silence dans tous les cas!  
— Misérable! s'écria le docteur.  
— Qui insulte mon frère? dit une voix grave et irritée.  
Les deux interlocuteurs tressaillèrent: c'était Gaëtan qui venait d'entrer; il tenait à la main un petit paquet qu'il laissa tomber en s'approchant de Guillaume.  
— Frère, lui dit-il d'un ton brusque en le regardant en face, est-ce l'usage dans les villes où tu as vécu de se laisser dire de semblables injures sans y répondre?  
Guillaume resta muet.  
— Si vous saviez... s'écria le docteur.  
— Silence! reprit Gaëtan; eh bien! quand mon frère aurait été réduit par la misère à servir un maître, quand il se serait dégradé à prendre une livrée pour avoir du pain, est-ce à vous qu'il doit compte de son malheur?  
Le botaniste secoua la tête comme pour faire entendre que la domesticité n'était pas une dégradation à ses yeux; mais un geste vif et énergique de Guillaume l'arrêta encore.  
— Ce sont ses affaires, dit-il en se préparant à partir.  
Gaëtan alla ramasser le paquet et le remit à Guillaume.

Qu'un créancier ordinaire, maintenant que la Constitution fédérale a aboli la contrainte par corps, soit le capiatis, se permette la cruelle et barbare satisfaction, ne trouvant pas de biens chez son débiteur pour se payer, de le faire mettre en faillite, c'est déjà une vengeance inutile, une espèce de capiatis, une contrainte par corps morale que la loi ne devrait pas tolérer.

L'on s'explique que quelquefois le créancier qui a été trompé puisse nourrir de la haine contre son débiteur, l'on comprend sa soif de vengeance.

Mais ce que l'on ne peut pas s'expliquer, ce qui est impardonnable, injustifiable, barbare, honteux, ce qui constitue un crime contre la démocratie, c'est que la société, l'Etat, cette émanation du souverain, du peuple, de tout le monde, de nous-mêmes, se mette en besogne de supprimer les électeurs, de faire ce qui serait blâmé de la part d'un créancier vindicatif, par la voie de la faillite.

Si nous avions à Fribourg une assemblée de représentants du peuple qui mérite ce nom, il y a longtemps qu'une interpellation adressée au gouvernement qui siège à la chancellerie aurait mis fin à l'abus qui tend à se perpétuer.

## CONFÉDÉRATION

*Militaire.* — Dans la récente réunion des divisionnaires et chefs d'armes, on a discuté la question du recrutement. Il a été décidé que dorénavant les corps combattants auraient le pas pour le recrutement sur les corps non-combattants (administration, troupes sanitaires.)

*Corps diplomatique.* — Le corps diplomatique de la ville fédérale va, paraît-il, s'augmenter d'un nouveau ministre, José Sanchez de Bustamante, accrédité auprès de la Confédération par la République argentine.

*Conseil fédéral.* — Le Conseil fédéral annonce que le traité italo-suisse et le traité d'extradition hispano-suisse sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> février.

— Je suis venu en toute hâte de Termignon pour tenir ma promesse à ce voyageur... Voici tes effets; ce soir nous nous reverrons. — Puis il ajouta en se tournant vers le savant: — Je vous attends.  
Le docteur prit son bâton de voyage et le suivit.  
— Je vous accompagnerai, s'écria Guillaume avec empressement.  
— Frère, tu étais si fatigué ce matin que tu ne pouvais, disais-tu, faire un pas hors de la cabane.  
— Gaëtan, je suis impatient de revoir les lieux que nous avons parcourus ensemble dans notre enfance... j'ai oublié ma fatigue.  
— La vie est longue, et tu dois la passer désormais tout entière ici; nous aurons du temps pour parcourir les montagnes.  
— Gaëtan, je voulais, après une si longue absence, me trouver le plus longtemps possible auprès de toi.  
— Hypocrite! murmura le docteur.  
Mais Gaëtan serra vivement la main de son frère en lui disant:  
— A ce soir.  
En descendant l'escalier, Guillaume trouva un moment pour glisser à l'oreille du docteur:  
— Un homme sans ressource et sans espérance peut tout pour se venger.  
Le botaniste, intimidé, se rapprocha du guide. Bientôt ils se mirent en route, précédés par le petit mulet qui avait pris seul et gaillardement le chemin de la montagne en faisant sonner ses grelots. Guillaume les accompagna jusqu'à

**Conseil national.** — M. Geilinger, président de la ville de Winterthour, a été choisi définitivement comme candidat pour l'élection d'un conseiller national en remplacement de M. Bleuler.

M. le lieutenant-colonel de la Rive est nommé instructeur d'infanterie de première classe; il sera placé sous les ordres directs de l'instructeur en chef.

**Consulat.** — L'exequatur est accordé à M. Carlo Fumagalli comme vice-consul italien à Lugano.

**Berne.** — Il y a quelques jours, le marchand de bétail Fritz Bircher, de Kanderbrugg, alla à Frutigen et y préleva à la Caisse d'épargne une certaine somme, avec laquelle il se rendit, en passant par la Gemmi, dans le Valais pour y acheter du bétail. Quelques jours après, un boucher trouva, sur le côté valaisien de la Gemmi, un homme mort, dont l'identité avec Fritz Bircher a été constatée depuis. Il y a tout lieu de croire qu'en route Bircher a été assassiné et dépouillé de son argent par un malfaiteur du genre de Locher.

— Dans l'Emmenthal, les femmes s'exercent au tir tout comme les hommes. Elles auront leur grand tir annuel le 11 et le 12 mai prochain.

**Zurich.** — L'épidémie de petite vérole qui sévit dans le canton de Zurich a renversé toutes les belles théories des adversaires de la vaccine obligatoire. La population, vis-à-vis du danger, a complètement changé d'opinion. Chacun se hâte de se faire vacciner. C'est ainsi qu'aux vaccinations publiques qui se font à l'école vétérinaire, il y a eu tous ces jours tant de monde que l'on a dû renvoyer plusieurs personnes.

**Soleure.** — Le comité central de la Société des carabiniers suisses a siégé pendant plusieurs jours à Soleure. Il s'est occupé des réclamations relatives au tir fédéral de Lugano, portant sur la valeur des prix en nature, qui donnent lieu à certaines injustices. Aussi le comité a-t-il décidé de proposer pour le prochain tir fédéral d'affecter tous les prix en nature à deux cibles seulement.

Jusqu'à ce jour, deux cantons ont demandé le tir fédéral, Berne et Genève. Une assemblée tenue à Lucerne a décidé de le demander aussi, mais la nouvelle n'est pas officielle. Cette demande serait subordonnée au renvoi du tir en 1886 au lieu de 1885, pour le faire coïncider avec la célébration du 5<sup>e</sup> centenaire de la bataille de Sempach.

Comme le comité ne peut prendre de décision avant la fin du mois d'avril, la question reste en suspens jusqu'à cette époque.

L'assemblée générale annuelle des délégués aura lieu le 16 mars à Soleure: elle aura à délibérer sur une révision du plan de tir fédéral, dont les bases actuelles sont reconnues défectueuses.

La Société fédérale compte actuellement 158 sections représentant un chiffre de 7,727 membres. Sa fortune s'élève à 48.000 fr.

**Grisons.** — Le comité de la fête fédérale de gymnastique, qui doit se célébrer à Coire cette année, a décidé de faire éclairer à la lumière électrique la cantine ainsi que la place de fête et a confié l'installation de ce service à MM. Versel et C<sup>o</sup>.

— D'affreux vauriens se sont attaqués à la colonne météorologique de Coire. Ils ont brisé baromètre et thermomètre et, en général, tous les appareils de la colonne.

**Thurgovie.** — Il serait bien difficile de citer dans les annales de la tolérance religieuse, un fait

plus réjouissant que celui qui s'est produit au Nouvel-An dans une paroisse mixte de ce canton. L'église est commune aux deux cultes, le pasteur et le curé sont deux anciens amis et camarades d'école, vivant ensemble dans la meilleure intelligence. Aux environs des fêtes du renouvellement d'année, le pasteur tomba malade; il lui était impossible de se faire remplacer et il se voyait dans la dure nécessité de devoir laisser sa paroisse sans service divin du jour de l'an. Son ami le curé vint lui faire visite et apprenant la cause de son chagrin, il lui proposa, mi-sérieux, mi-plaisant, de remplir son office pour lui. L'offre fut acceptée et le bon curé, après avoir célébré sa messe, monta bravement en chaire, à la place de son collègue protestant. Il fit un superbe sermon sur le texte: «Aimez-vous les uns les autres.»

**Vaud.** — Lausanne se prépare à célébrer cet été, dans la première quinzaine de juillet, le trente-unième festival de la *Société helvétique de musique*. Il y aura trois jours de concert. Dans les deux premiers seront exécutés le *Samson*, de Handel, et la légende de *Ste-Elisabeth*, de Liszt, par une masse de 500 exécutants, chœur et orchestre. L'artiste qui sera chargée de la partie de Ste-Elisabeth est, de toutes les cantatrices, celle qui s'est le plus parfaitement identifiée avec la pensée du compositeur. Le baryton sera probablement un jeune artiste genevois qui promet de prendre rang, du premier coup, parmi les célébrités. Le troisième jour sera consacré à l'audition de pièces détachées.

**Valais.** — La petite vérole s'est déclarée à Loèche-Ville. L'autorité a pris des mesures sévères et énergiques; elle a ordonné entre autres la revaccination de toute la population.

**Neuchâtel.** — Un comité est en voie de se constituer à la Chaux-de-Fonds pour s'occuper de la question de la crémation. La première question qui s'imposera à son attention sera de demander aux Chambres l'élaboration d'un acte législatif permettant aux cantons et municipalités d'introduire la crémation des cadavres.

## CANTON DE FRIBOURG

Bulle, 12 février 1884.

### La bonne presse.

Depuis quelques semaines les crachoirs de la bonne presse, *Ami du Peuple*, *Fribourgeois*, redoublent de zèle dans leur système favori des personnalités et des insultes; MM. Jules Glasson, Morard, Gillard, avocats, Jacquet, conseiller national, ont tour à tour l'honneur d'être baffoués par ces Don Quichotte du bon ton. Loin de nous la pensée de vouloir prendre la défense des honorables citoyens qu'on cherche à dénigrer, car ils n'en ont pas besoin, et dédaignent eux-mêmes de répondre à ces mesquineries; mais nous tenons à relever le fait et à signaler une fois de plus les nobles procédés de la bonne presse. Ont-ils bonne grâce, ces pygmées du N° 13, de critiquer le physique et le moral de leurs adversaires politiques, de tourner en dérision le stoïcisme de M. Jacquet, ses vertus et son patriotisme! Quel est donc le tépelet qui pourrait affronter la comparaison avec un homme aussi éminent que M. Jacquet? Certes, il y a peu de magistrats dans notre canton dont l'activité, l'intégrité, le dévouement à son pays, la vie privée et publique, la piété soient aussi irréprochables. Si le grandissime Philipona qui rédige l'*Ami* ne connaît pas M. Jacquet, qu'il vienne dans la Gruyère, et il pourra se convaincre que ses vertus n'existent pas seulement en étiquette

— Tu ne manges pas? lui dit-il; n'est-ce pas que ce pain est bien dur et bien noir, cette eau bien fade, ce repas bien frugal? Comment pourras-tu supporter un semblable ordinaire, toi, habitué aux mets savoureux, aux boissons fortifiantes? Et quand on songe, frère, que les criminels en France sont mieux nourris, mieux vêtus, mieux logés que nous!

L'autre frémit, et son regard alla chercher la pensée du chasseur jusqu'au fond de l'âme. Aucun sentiment ne se trahit sur la figure de Gaëtan; il reprit avec indifférence, en avalant une gorgée d'eau dans sa coupe en bois:

— Comme tu le disais hier, Guillaume, heureux ceux qui n'ont à souffrir que de la faim, du froid et de la misère!

— Il sait tout! pensa Guillaume: comment ne m'a-t-il pas encore tué ou chassé de cette chaumière où ma mère est morte?

## IV.

### L'avalanche.

Guillaume Carlotto, comme on a pu le voir, n'était pas radicalement mauvais. Ses erreurs, ses crimes même tenaient surtout au milieu social où il avait vécu jusque-là. A Paris, dans une sphère d'oisiveté, de luxe et de vices, le Savoyard pervers eût été exposé peut-être aux rechutes coupables; mais à Lans-le-Bourg, dans les gorges du mont Cenis, au milieu de ses souvenirs d'enfance, de ces montagnards pauvres ignorants, demi-nus, à côté de ce frère si simple et si grand à la fois, une révolution pouvait s'opérer dans ses idées et dans

comme chez les mannequins du N° 13. Mais il s'agit bien, vraiment, d'arracher l'aveu d'une vérité à des hommes qui ont le parti pris du dénigrement; il ne s'agit pas non plus de faire ni l'éloge de l'un des citoyens les plus distingués de notre canton (sa modestie nous le défendrait), mais uniquement de signaler une fois de plus le système-odieux de nos pharisiens qui consiste à jeter leur bavé sur tout ce qu'il y a de plus respectable. Ils ont bien insulté les évêques et les archevêques, pourquoi pas aussi M. Jacquet?

Mettra-t-on bientôt un terme à cette politique ignoble, à ce dévergondage sans exemple?

### Série de combles.

1. Les députés Théraulaz et Corpataux s'occupant de sortir notre canton du 24<sup>e</sup> rang pour l'instruction publique, manifestent des craintes sur l'excès d'instruction qui pourrait se produire chez nous! (La prudence est la mère des vertus.)

2. Il y a trois mois, M. Corpataux demandait le renvoi de la nomination du chancelier, disant que ce délai était tout à l'avantage de ce fonctionnaire. En effet, car le susdit député vient de déposer une motion tendant à supprimer maintenant le poste même de chancelier.

3. Au moment où le N° 13 dégomme avec fureur les derniers employés bienpublicards, ses journaux démentent le fait en disant avec leur grand maître Vuilliot: «Nous ne songeons pas aux formes mobiles et changeantes de la société, nous songeons à ses bases éternelles»!!.....

La *Société fribourgeoise des fromagers* fera donner une conférence dimanche prochain, 17 courant, dès les 2 heures de l'après-midi, à l'auberge de Grandvillard, sur les matières suivantes:

- 1<sup>o</sup> Récréations économiques.
- 2<sup>o</sup> Questions agricoles.
- 3<sup>o</sup> Cautionnement, engagement des domestiques, locations d'immeubles, soit les différences existant entre le code fédéral des obligations et les lois fribourgeoises à ce sujet. (*Communiqué*)  
Le Comité.

De la Veveyse, 10 février 1884.

### L'Idolâtrie.

(Suite.)

Tout est commun chez les Purs. Lisez tous leurs journaux, le même sentiment dicte toute la politique, *Soussens dans la Liberté*, *Flamboyant dans l'Ami*, *Progin*, *Thorin*, *Morard et Cie. dans le Crachoir*. Partout on trouve: *Éil pour ail, dent pour dent*. Partout les Purs ont des créatures à adorer, des fils à exploiter. Leur plus grand soin est de dissimuler sous le voile qu'a jeté sur leurs faces un clergé fasciné par des semblants de vertu, les iniquités de leur vie privée. Nous ne ferons point des excursions dans ce domaine là, nous leur laissons avec bonheur ce triste rôle. Flamboyant, en particulier, semble avoir reçu de son Seigneur et Maître, le pouvoir divin de scruter les reins et les consciences. Il nous en donne, dans l'*Ami*, N° 16, de l'année courante, un exemple qui restera le chef-d'œuvre de ses productions épistolaires. C'est un échantillon qui donne la mesure de son style, de son esprit, de sa religion et de sa charité. Le Collège électoral doit être flatté de lui avoir confié la balance de Thémis et Balthazar doit glorifier Dieu d'avoir patronné une telle candidature. Mais peu importe la gloire de Dieu quand il s'agit des Purs; peu importe le salut des âmes quand il s'agit de garantir les privilèges qu'on a promis à la caste régnante; peu importe le sort des Ismaélites pourvu que l'on soit en possession de la Terre

sa conduite. Il ne fallait donc pas désespérer de lui si, au moment où sa nature, naturellement droite, livrait bataille à des habitudes mauvaises, une terrible révélation ne venait le rejeter violemment dans le mal.

C'était sans doute la possibilité d'une telle conversion qui avait décidé Gaëtan à garder le silence sur les aveux du docteur, si toutefois le docteur avait fait des aveux, car rien encore ne confirmait positivement les soupçons de Guillaume. Les manières du chasseur étaient affectueuses, quoique réservées. Jamais d'aigreur dans ses paroles, jamais d'allusion à un passé funeste. Son frère lui tenait compte de cette discrétion, et par un consentement tacite ils ne se questionnaient jamais l'un l'autre sur leurs espérances ou leurs craintes. Cependant ils voyaient approcher avec un intérêt égal le jour prescrit pour le retour du docteur. Guillaume devenait sombre, inquiet; Gaëtan, mystérieux, observateur.

Ces deux Carlotto passèrent ainsi les premiers temps de leur réunion. Guillaume n'avait pas encore choisi d'occupation fixe. Une carabine sur l'épaule, il suivait Gaëtan dans ses excursions, et il essayait de surprendre les chamois sur les rochers, tandis que son frère s'occupait à tendre ses trappes autour des tanières à marmottes.

— A quoi te sert cette arme? disait Gaëtan avec un sourire soupçonneux quand il le voyait revenir toujours le carnier vide.

— J'exerce mes forces, répondait Guillaume; je veux pouvoir te remplacer au besoin.

(A suivre.)

la cabane; là, Gaëtan le congédia de nouveau par un signe amical, et les voyageurs reprirent leur chemin.

Mais Guillaume, au lieu de rentrer, les suivit des yeux avec anxiété. Gaëtan marchait quelques pas en avant du docteur, occupé à herboriser le long de la grande route. L'un et l'autre se retournaient fréquemment; ce regard toujours fixé sur eux semblait leur causer une sorte de malaise. Guillaume grimpa péniblement sur le rocher qui, la veille, avait servi d'observatoire à Janvier; les voyageurs, qu'il avait perdus de vue, se montrèrent de nouveau à une rampe; ils étaient toujours à la même distance l'un de l'autre. Enfin, ils devinrent comme des points noirs dans l'éloignement, et ils disparurent tout à fait derrière un rideau de sapins.

Alors Guillaume se laissa tomber sur la bruyère sèche dont le rocher était couvert, et il murmura:

— Il a peur; j'ai quinze jours à moi.

Le soir, quand Gaëtan, épuisé de fatigue, revint à la cabane, il trouva son frère disposant sur la table le pain, l'eau et le morceau de chamois qui devaient composer tout le repas, car on buvait seulement du vin aux grandes fêtes, ou dans les occasions solennelles comme celles de la veille. Le guide, après avoir touché la main de son frère, s'assit sur un escabeau et se mit à souper en silence. Guillaume l'observait à la dérobée.

— Eh bien, ce voyageur? demanda-t-il enfin.

— Il est à l'hospice du mont Cenis.

— Il ne t'a rien dit?

— Rien.

Il y eut un nouveau silence. Gaëtan remarqua que Guillaume ne prenait pas de nourriture.

promise. F...  
supposer à...  
ne point s...  
découverte...  
chandise l...  
tées, et la...  
aux sienne...  
de Balthas...  
Dès les...  
dité nouv...  
cution con...  
Flamboyant...  
ses lois, l...  
dans l'atte...  
prostration...  
gouvernem...  
lut et le...  
mission à...  
fit son maj...  
du temple...  
C'est lui...  
et qui met...  
ministres...  
de vinaigr...  
mais Flam...  
tôt mis à...  
n'on trait...  
du royau...  
Balthaz...  
sont pas t...  
deur de le...  
facilement...  
puissent a...  
S'ils parler...  
les qui ne...  
gouvernem...  
lesquelles...  
pect.

Ce chap...  
est fécond...  
fils soumis...  
répertoire...  
sujets indé...  
yeux des...  
thazar, de...  
ront pas...  
quivoque...  
qui démon...  
tion de l'a...  
que la pop...  
crise la pl...  
qui, oubli...  
le chef d'u...  
d'un hom...  
mais indé...  
brigands...  
des ignora...  
et tempore...  
mination.

Pour ne...  
effets de la...  
jour'hui...  
On attend...  
Sébast...  
chaud des...  
l'étang gl...  
fois consé...  
cette majo...  
châtelois...  
mer que l...  
de la pop...  
droit et b...  
pour minist...  
et pour im...

P. S. C...  
de même...  
la reine de...  
tel-St-Deni...  
du Grand...  
des bâtime...  
très compl...

Problème n...  
Cercle...  
avant...  
Actif de...  
vette = D...  
Problème...  
la soust...  
Diviser l...  
mes inéga...  
Prière d...  
correct, la...  
Peuple, le...  
gratis la tr...

nequins du N° 13. Mais il s'agit  
racher l'aveu d'une vérité à des  
parti pris du dénigrement; il ne  
de faire ni l'éloge de l'un des ci-  
gués de notre canton (sa modes-  
t), mais uniquement de signaler  
système-odieux de nos pharisiens  
leur bavé sur tout ce qu'il y a de  
ont bien insulté les évêques et  
rquoi pas aussi M. Jacquet ?  
st un terme à cette politique  
ondage sans exemple ?

**Le de combles.**

Théaulaz et Corpataux s'occupant  
n du 24° rang pour l'instruction  
t des craintes sur l'excès d'ins-  
se produire chez nous ! (La prus-  
vertus.)

ois, M. Corpataux demandait le  
ion du chancelier, disant que ce  
avantage de ce fonctionnaire. En  
député vient de déposer une mo-  
primer maintenant le poste même

le N° 13 dégomme avec fureur  
és bienpublicards, ses journaux  
disant avec leur grand maître  
songeons pas aux formes mobiles  
a société. nous songeons à ses  
.....

oise des fromagers fera donner  
nche prochain, 17 courant, dès  
ès-midi, à l'auberge de Grand-  
res suivantes :

onomiques.

oles.

engagement des domestiques,  
eubles, soit les différences exis-  
de fédéral des obligations et les  
es à ce sujet. (Communiqué)  
Le Comité.

la Veveyse, 10 février 1884.

**Idolâtrie.**

(Suite.)

chez les Purs. Lisez tous leurs  
ntiment dicte toute la politique,  
berté, *Flamboyant dans l'Ami*,  
ard et Cie. dans le *Crachoir*. *Par-*  
*œil, dent pour dent*. Partout les  
s à adorer, des filons à exploiter.  
st de dissimuler sous le voile qu'a  
un clergé fasciné par des sem-  
iautés de leur vie privée. Nous  
excursions dans ce domaine là,  
ec bonheur ce triste rôle. Flam-  
er, semble avoir reçu de son Sei-  
ouvoir divin de scruter les reins et  
s en donne, dans *l'Ami*, N° 16, de  
xemple qui restera le chef-d'œu-  
épistolaires. C'est un échantillon  
le son style, de son esprit, de sa  
té. Le Collège électoral doit être  
fié la balance de Thémis et Bal-  
Dieu d'avoir patronné une telle  
importe la gloire de Dieu quand  
eu importe le salut des âmes  
ntir les privilèges qu'on a promis  
peu importe le sort des Ismaé-  
soit en possession de la Terre

t donc pas désespérer de lui si, au  
surellement droite, livrait bataille à  
e terrible révélation ne venait le  
e mal.

ossibilité d'une telle conversion qui  
garder le silence sur les aveux du  
docteur avait fait des aveux, car  
positivement les soupçons de Guil-  
chasseur étaient affectueuses, quoique  
sur dans ses paroles, jamais d'allusion  
n frère lui tenait compte de cette  
entement tacite ils ne se question-  
tre sur leurs espérances ou leurs  
voyaient approcher avec un intérêt  
r le retour du docteur. Guillaume  
Gaëtan, mystérieux, observateur.  
sèrent ainsi les premiers temps de  
e n'avait pas encore choisi d'occu-  
sur l'épaule, il suivait Gaëtan  
essayait de surprendre les chamois  
que son frère s'occupait à tendre  
nières à marmottes.

cette arme? disait Gaëtan avec un  
nd il le voyait revenir toujours le  
n, répondait Guillaume; je veux pou-  
in.

(A suivre.)

promise. Flamboyant a fait des découvertes en laissant  
supposer à ses lecteurs ce qu'il ne dit qu'à demi, pour  
ne point se voir citer à la barre qu'il préside. Ces  
découvertes, il les met au grand jour. Avec cette mar-  
chandise là, sa vertu et sa science ont pu être exal-  
tées, et la vertu et la science de son seigneur, égales  
aux siennes, sont pour les *Cruches* les attributs divins  
de Balthazar.

Dès les premiers moments de l'existence de cette  
dété nouvelle, c'est-à-dire dès que l'édit de persé-  
cution contre les Impurs fut signé, Balthazar et  
Flamboyant ne firent plus qu'un. Le premier dicta  
ses lois, le second les fit passer au peuple prosterné  
dans l'attente des décrets souverains et abimé dans la  
prostration. Nouveau Moïse, Flamboyant fut chargé du  
gouvernement et c'est alors qu'il organisa *l'armée du sa-*  
*lut* et le *ministère des cruches*, Il s'acquitta de sa  
mission à merveille et il plut à son seigneur qui le  
fit son *majordome*. Il a la faveur de posséder les clefs  
du temple et un des rares passe-partout du palais.  
C'est lui qui présente les hommages de dépendance  
et qui met à exécution les décrets inquisitionnels. Les  
ministres, *Cruche au beurre*, *Cruche à l'eau* et *Fiole*  
*de vinaigre* ont bien par fois des divergences de vues,  
mais Flamboyant, par sa science et sa vertu, a bien-  
tôt mis à fin ces petites contradictions qui, du reste,  
n'ont trait qu'aux intérêts du dieu et aux lois organiques  
du royaume.

Balthazar, Flamboyant, Docteur Bredouille ne  
sont pas toujours au temple, rue du Colombier. L'o-  
deur de leur sainteté les y étouffe; ils se transportent  
facilement sur d'autres scènes, afin que les mortels  
puissent aussi aspirer le parfum de tant de vertus.  
S'ils parlent au Sénat, c'est pour exprimer leurs scrupu-  
les qui ne sauraient venir de la part de *l'excellent*  
*gouvernement*, mais des autorités diocésaines envers  
lesquelles ils ont fait une singulière parodie du res-  
pect.

Ce chapitre (qui ne traite point de leur vie privée),  
est fécond en exploits *des seuls bons catholiques, des*  
*fiis soumis de l'Eglise*. Pierre Dussel en possède un  
répertoire duquel il se propose de détacher quelques  
sujets inédits. Car ils sont de nature à dessiller les  
yeux des plus prévenus; et, pour le malheur de Bal-  
thazar, de Flamboyant et de Bredouille, ils ne se-  
ront pas démentis. Pour ne pas donner prise à l'é-  
quivoque, nous raconterons, bien simplement, des faits  
qui démontreront que c'est en présence de l'applica-  
tion de l'axiome brutal: *Oeil pour œil, dent pour dent*,  
que la population a dû se livrer aux excès de l'hypo-  
criste la plus extravagante, celle d'adorer un homme  
qui, oubliant le respect dû à son caractère, s'est fait  
le chef d'un parti qui n'a de racines qu'à l'étranger,  
d'un homme qui a traité une population paisible,  
mais indépendante, de *population de sauvages et de*  
*brigands*, pour maintenir en place des mercenaires et  
des ignorants; qui s'est érigé en autorité spirituelle  
et temporelle pour mieux assouvir sa passion de do-  
mination.

Pour ne pas encourir la disgrâce, on supporta les  
effets de la brutalité, mais on ne se soumit point. Au-  
jourd'hui encore, on souffre, mais on ne se rend pas.  
On attend des jours sereins. Comme les martyrs de  
Sébasté, il s'en trouve parfois un qui demande le bain  
chaud des faveurs, mais 39 sur 40 tiennent bon dans  
l'étang glacé où Balthazar déchaîne ses furies. Cinq  
fois consécutives, il tenta des surprises pour ébranler  
cette majorité qui a pour enseigne et drapeau l'aigle  
châtelain, cinq fois le verdict populaire est venu affir-  
mer que Balthazar ne règnerait point dans le cœur  
de la population, qu'il n'aurait pour partisans, bras  
droit et bras gauche, que Flamboyant et Bredouille,  
pour ministres, des *cruches*, pour adorateurs, des pots,  
et pour imitateurs, Morard, Robadey, Thorin, Progin.  
Pierre Dussel.

P. S. Comme les Juifs attendent encore le Messie,  
de même Flamboyant attend la visite chez Dussel, de  
la reine de Saba. Permettez. La reine de Saba est à Cha-  
tel-St-Denis depuis nombre d'années. Elle est venue  
du Grand Duché de Bade, elle tient sa cour dans un  
des bâtiments communaux. On dit même qu'elle est  
très complaisante. . . .

*Problème mathématique proposé à la Commission du*  
*Cercle catholique de Châtel-St-Denis, à résoudre*  
*avant la reddition des comptes.*

Actif des vins en cave X le prix de revient : Bu-  
vette = Déchets. Combien ?

*Problème géométrique pour ceux qui ignorent que*  
*la soustraction est le corollaire de la division :*

Diviser le carré de la cave en deux parallélogram-  
mes inégaux.

Prière à M. T. Tâche de communiquer en style  
correct, la solution de ces deux problèmes à *l'Ami du*  
*Peuple*, lequel servira à ses lecteurs qui reçoivent  
gratis la trop dévote feuille.

Un curieux intéressé.

**Echos du Grand Conseil.**

La session du Grand Conseil est assez mouve-  
mentée. L'on sait qu'un groupe de députés de la majorité  
a présenté une première motion demandant la sup-  
pression de la Chancellerie, et, pour en masquer  
l'odieuse, une seconde en vue de la réorganisation de  
toutes les fonctions administratives. Nos députés ont  
discuté vendredi dernier ces deux motions qui ont  
été réunies, et ils ont voté la prise en considération.

M. Marmier, à cette occasion, a littéralement éreinté  
le Conseil d'Etat, lui disant en terminant qu'il n'avait  
pas le courage de ses actes, qu'il obéissait à un pou-  
voir occulte, cela à sa honte et à la honte du pays  
tout entier.

Le Conseil d'Etat n'a su que répondre. Pendant  
six jours il a dévoré sa honte. C'est hier seulement  
qu'il est revenu de sa torpeur. Par l'organe de  
M. Théaulaz, une espèce d'interpellation, ou plutôt  
une capucinade, un mélange de gronderie et d'exhor-  
tation à ne pas recommencer a été adressée au député  
tout sincère.

M. Marmier a répondu avec son énergie habituelle.  
Il a fait voir ce qu'avait d'incongru cette admones-  
tation faite après six jours d'étude; il a contesté aux  
conseillers d'Etat le droit d'interpeller les députés;  
« c'est nous, a-t-il dit, représentants du peuple, qui  
avons le droit de vous interpeller, de vous demander  
compte de votre conduite, vous êtes nos inférieurs et  
je vous conteste toute compétence à m'admonester.

Il a maintenu, répété et développé les appréciations  
qu'il a émises à l'endroit du Conseil d'Etat.

Le gouvernement ne peut pas faire rapport pen-  
dant cette session sur la motion concernant la sup-  
pression de la chancellerie. Les fonctions de M. Bour-  
gnecht, titulaire chancelier, étant expirées, le Conseil  
d'Etat a proposé à la chambre législative, ou bien de  
prolonger les pouvoirs du chancelier jusqu'à la session  
de mai ou de novembre, ou bien de le renommer sous  
réserve des dispositions de la loi qui supprimerait le  
poste.

La minorité a lutté pour la seconde alternative,  
mais le mot d'ordre était donné. Les tépelets se sont  
levés avec ensemble pour ne pas renommer le chan-  
celier.

Trois séances presque complètes ont été consacrées  
à cette question, proposée au grand conseil dans un  
but économique; c'est ce qui frappe M. le député Ro-  
manens qui s'est exprimé de la manière suivante :

« Cette question du chancelier commence à me fa-  
tigner.

» Je crois que si le Conseil d'Etat avait mis ici  
autant d'empressement que pour l'achat de Drognens,  
la chose serait terminée. Nous aurions réalisé pour le  
pays une économie de plus d'un millier de francs,  
car cette question a occupé le grand conseil pendant  
trois séances sans recevoir la moindre solution. »

On discute péniblement la loi sur l'instruction pri-  
maire.

**GRUYÈRE**

Les gardiens de la loi sous le régime tépelet.

La Constitution fribourgeoise s'exprime comme  
suit à son article 3:

*La liberté individuelle est garantie.*  
*Nul ne peut être arrêté que dans les cas prévus par*  
*la loi et selon les formes qu'elle prescrit.*

Or, la Constitution c'est la loi des lois dans un  
pays civilisé.

Eh bien, voyez comment le gendarme Carrel,  
du poste de Bulle, celui dont nous avons déjà une  
fois parlé et qui ne salue pas, applique cette dispo-  
sition fondamentale.

Dans la soirée du dimanche, 3 courant, un jeune  
garçon boucher de 17 ans stationnait devant le do-  
micile de son patron occupé à voir passer le monde,  
lorsqu'il est accosté par le susdit gendarme Carrel qui  
lui enjoit de le suivre.

L'adolescent prend peur; il se sauve dans la mai-  
son; l'alguzil l'y poursuit, l'arrête et le conduit au  
château, où il aurait probablement passé la nuit sans  
l'intervention de son maître qui vint requérir du  
préfet sa mise en liberté immédiate.

Parions que ce gendarme continuera encore, comme  
du passé, sa mission de gardien de la loi qu'il a violée  
aussi brutalement.

Le jeune homme arrêté n'avait rien fait pour pro-  
voquer l'acte du gendarme, et le gendarme n'avait  
point de mandat d'arrêt.

Chez les Turcs eux-mêmes, la chose n'en resterait  
pas là.

Mais chez nous !...  
Tel maître, tel valet!

Bulle, le 15 février 1884.

Il n'est bruit dans notre ville que du coulage qui  
aurait été constaté au bureau du receveur d'Etat de  
la Gruyère.

Un clerc de bureau serait l'auteur du découvert.  
M. le receveur aurait été mis sur la piste des sous-  
tractions commises par des reçus en règle délivrés  
par l'employé infidèle, qui aurait utilisé cet argent à  
se goberger, à voyager et à faire de petits présents à  
une sienne maîtresse.

Cet employé est libertard. Naturellement on ne le  
poursuivra pas. On condamne de pauvres enfants à  
la prison pour un peu de bois mort qu'ils ont à  
grand peine ramassé sur la grève ou pour un mau-  
vais sapin sec qu'ils ont coupé; mais notre justice  
libertarde laisse courir ses voleurs quand elle ne les  
protège pas.

On nous envoie de la Basse-Gruyère une corres-  
pondance anonyme qui ne manque pas de sel.

Nous prions donc l'auteur de cette correspondance  
de bien en vouloir assumer la responsabilité. Alors  
nous pourrions la reproduire.

**ÉTRANGER**

**Italie.** — La municipalité de Naples a décidé  
d'élever une statue en bronze au roi Victor-Emmanuel  
sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Les frais sont  
évalués à 300,000 francs.

**Russie.** — L'empereur et l'impératrice, s'effor-  
cent, en ce moment, de calmer les inquiétudes de la  
population, en se rendant au théâtre, et en paraissant  
dans les places publiques.

Le parti nihiliste, décimé par les nombreuses  
arrestations, agit peu. Il est affaibli par les divisions  
intestines; cependant, les numéros de novembre et  
de décembre de la *Studentschestva*, organe nihiliste,  
viennent de paraître.

— On mande de St-Petersbourg aux journaux  
anglais que Soudovski, le neveu du lieutenant-colonel  
Soudeikine, qui avait été blessé grièvement lors  
de l'assassinat de son oncle, est aujourd'hui complè-  
tement rétabli et qu'il aide la police dans la recher-  
che des meurtriers, dont on n'a pas encore réussi à  
constater l'identité d'une manière précise.

— Une dépêche d'Astrakan annonce qu'aux bords  
de la mer Caspienne, le 4 février au soir, une  
grande partie de la glace sur laquelle travaillaient  
des pêcheurs s'est détachée. La tempête étant  
très forte, la glace a été poussée dans la pleine  
mer. On est sans nouvelles des 150 pêcheurs em-  
portés.

**Egypte.** — L'armée de Backer Pacha a été com-  
plètement battue près de Tokhar par les troupes  
du Mahdi qui continue sa marche victorieuse.

Tewfik-Pacha, gouverneur de Sinkat, préférant  
mourir que se rendre, a fait enlouer les canons  
et sauter les forts lundi matin. Ensuite il a fait une  
sortie avec toute la garnison, composée de 600 hom-  
mes. Ils ont tous été massacrés. Les insurgés occu-  
pent Sinkat.

Le Mahdi menace Tokhar et Kasala et paraît  
avoir l'intention de marcher ensuite sur Berber.

On signale en Angleterre des préparatifs très  
actifs pour l'expédition en Egypte de troupes et de  
munitions.

**Amérique.** — Les bulletins météorologiques  
annoncent encore des pluies abondantes et prévoient  
d'ici à une vingtaine de jours une nouvelle crue  
du Mississipi entre Cairo et la Nouvelle-Orléans.  
A l'exception de cinquante maisons qui résistent  
encore, Belpré, sur l'Ohio, a été détruit tout entier  
par les eaux.

Le dénûment le plus grand règne partout.

Une réunion des membres du Congrès de l'Ohio,  
du Kentucky et de la Virginie occidentale sera con-  
voquée à Washington, pour proposer au Congrès le  
vote immédiat d'un crédit destiné à secourir les  
populations éprouvées par l'inondation.

**Bibliographie**

**Sommaire.**

Le numéro 56 du *Monde pittoresque* qui paraît samedi 26  
janvier publie : *Une ville morte (Les monuments de Delhi)* par  
P. Axer. avec une charmante gravure inédite; *Les cannibales*  
*au temps présent*, par Ph. d'A.; *L'endroit le plus froid de la*  
*terre; Le son dans la nature; L'île mystérieuse*, par J. Verne;  
*les Dramas de l'Inde*, par le docteur Maynard; *Carmen*, par P.  
Mérimee; *la Conquête du Canada*, par A. Assolant, et le *Voyage*  
*en Russie*, de V. Tissoit.

15 Centimes le numéro.

Pour la rédaction : C. GILLARD.

**SOCIÉTÉ DES CARABINIERS  
à BULLE.**

**Dimanche 24 Février,**  
dès 1 heure de l'après-  
midi,

**Tir à la Volaille.**

**Beaux prix. — Invitation  
amicale.**

**Bulle, 13 Février 1884.**  
[750] **LE COMITÉ.**

**Fleurie à louer.**

La Société de la Fromagerie de Broc  
offre à louer la fleurie de l'année  
courante des gîtes *Les Plains* et le *La-  
tier*, rière Broc. S'adresser à M. le Pré-  
sident **Louis Andrey.** [760]

**Vente de bois.**

Le Lundi du Carnaval, 25 Février  
courant, la Commune de Broc vendra  
en mises publiques, dès les 9 heures du  
matin, à la *Maison de Ville de Broc*  
un certain nombre de **moules de  
foyard.** [761]

**Extrait balsamique  
contre les maux de dents**

Flacon 50 cent.

**SEUL DÉPOT** [755]

Pharmacie Gavin-Nægele, à Bulle.

**On demande**

une **apprentie tailleuse.**  
S'adresser à Mlle **Marie Weitzel.** [759]

**Étalons.**



**M. ECOFFEY à  
Bulle,** se rendra avec  
ses **étalons** et son  
**âne,** à partir du 15 Février courant,  
le **lundi,** à **Vuisternens-dev.-Ro-  
mont;** le **vendredi,** à **Châtel-St-De-  
nis;** le **samedi,** à **Semsaes.** [749]

**AVIS.**

Le soussigné avise l'honorable public  
qu'il vient de s'associer **M. Forster,**  
**serrurier.** Il se recommande toujours  
à sa nombreuse clientèle pour tous les  
travaux concernant sa partie.  
**Bulle, le 14 Février 1884.**

**Victor DALLOZ, serrurier.**

**Atelier de serrurerie.**

**Fabrication d'excellents  
fourneaux et potagers.**  
[756] **DALLOZ & FORSTER.**

**Cigares**



de forme élégante, donnant une belle  
cendre blanche d'un arôme agréable et  
qualité bien sèche, sont vendus considé-  
rablement au-dessous du prix de fa-  
brique. 25 fr. le mille et 2 fr. le cent  
chez **Frédéric CURTI, St-Gall.**  
(H 112 3 X) [753]

**A louer**

une **chambre meublée.** S'adresser  
au bureau du journal. [752]

**Avis au public.**

Pour cause de partage, on vendra, au  
dessous du prix de facture, un **grand  
nombre d'étoffes en tous gen-  
res,** au bout de la promenade à **Bulle,**  
tous les jours de marché et foire,  
à partir du 21 courant. [754]

**A louer**

pour le 1<sup>er</sup> Mars un **petit logement.**  
S'adresser à **MULLER, boulanger.**

**MAGASIN DE PARFUMERIE**

**Aimé MARGOT, COIFFEUR A BULLE**

Grand assortiment de Brosserie et de Peignes en ivoire,  
écaille, buffle, corne d'Irlande, etc.

Jolies Boîtes garnies de Parfumerie pour **Etrennes.**

Choix immense de **Savons** fins et ordinaires, depuis 10 cent. pièce.

Toutes les spécialités de **PARFUMERIE** connues et recom-  
mandées. [664]

Plus de cheveux gris par le **BROW'S CAPILLAIRE,** 2 fr. 75 le flacon.

**Avis aux Dames.**

**Ne jetez plus vos cheveux.**

**3 francs** de façon pour faire une natte avec des cheveux tombés.  
**Grand choix de nattes depuis 5 fr.**

Achat de cheveux coupés et tombés, chez **Aimé Margot,**  
**coiffeur-parfumeur,** maison **Calibyte BARRAS,** en face du **Cheval-Blanc,**  
à Bulle. [414]

**LE DERMATOLIP** du **D<sup>r</sup> Wander** (meilleure huile  
pour le cuir)  
amollit le cuir le plus dur et le plus vieux, le rend souple, flexible et im-  
perméable. Très apprécié par les *chasseurs.* Le meilleur enduit (moyen de  
graissage) pour les *harnais, les bottes, les sabots de chevaux, selles, voitures,*  
chez **MM. L. Körber, Bulle; Widmer-Mettler, Romont;**  
**Ch. Lapp, Fribourg.** [484]

**Cassée**

à l'auberge du Pont  
à **CORBIÈRES**

le **Dimanche 24 Février,**

Cordiale réception. [757]

**Benoît ESSEYVA.**

**ÉMIGRATION.**

Pour tous les pays d'outre-mers.  
Expéditions journalières pour l'Amé-  
rique du Nord et du Sud.  
S'adresser à **M. ZWILCHEN-  
BART** à **Bâle,** agence d'émigration la  
plus importante, ou à son représentant  
**B. DOLDER,** à **Rougemont.**

**Avis.**

Le soussigné prévient l'honorable pu-  
blic de Bulle et des environs qu'il vient  
de s'établir en cette ville à l'ancienne  
*chocolaterie,* comme **mécanicien-  
serrurier.**

Il se charge de tous les travaux con-  
cernant son état, tels que **construc-  
tions et réparations mécaniques,**  
**moulins, scieries, battoirs à grain,**  
**brasserie, fonderie de bronze, ser-  
rurerie, fourneaux, potagers, etc.**

Travail prompt et soigné. — Prix  
modérés.

Se recommande  
[744] **CH. MOREL.**

**Bonbon pectoral.**

employé avec grand succès contre **Rhume,**  
**catarrhe et affection de poitrine.** — Re-  
commandé par des autorités médicales.  
— Remplaçant toutes tisanes, dissout  
dans du lait ou de l'eau chaude.  
Soulagement immédiat.

**Prix: 25 cent. la boîte.**  
Dépôt à **Bulle** chez: **Pierre Michel**  
et **Emile Berthoud, confiseur.** [748]

**On demande**

à louer un appartement pour le 25 Mars  
prochain.

S'adresser à **Jules Gremaud,** photo-  
graphe. [723]

**A VENDRE**

**4 moules bois sapin sec.** [745]  
S'adresser au bureau du journal.

**A vendre**

**2 chars neufs à ressorts et 2 forts  
d'ouvrage.** [737]  
**Gorgon JOLLIET, charron, Bulle.**

**A LOUER**

un appartement de 1<sup>er</sup> étage, neuf, com-  
posé de 3 chambres, cuisine, cave et  
galetas. [616]  
S'adresser au bureau du journal.

**A louer**

la **ferme de Ferpicioz.** Conte-  
nance environ 100 poses. [684]  
S'adresser au notaire **Menoud** à **Bulle**  
ou à **Etienne Castella** à **Ferpicioz.**

**DENTS.**

L'art d'avoir de belles et bon-  
nes dents, d'éviter les douleurs,  
de bien manger et d'éviter les  
maux d'estomac.

*Consultations gratuites.*  
S'adresser à **F. BUGNON, chi-  
rurgien-dentiste,** rue de la *Pré-  
fecture 211,* à **Fribourg.** [730]

**A louer**

desuite un **appartement de 3  
chambres** au rez-de-chaussée,  
pouvant servir de magasin, ainsi qu'un  
**atelier** propre à différentes indus-  
tries, cour attenante. [746]  
S'adresser au bureau du journal.

LA

**Parquetterie de La Tour-de-Trême**

demande à acheter des **billes** de  
**noyer, chêne et foyard.**  
**Payement comptant.**  
S'adresser à **M. BINZ,** propriétaire,  
au dit lieu. [736]

**AVIS**

aux fabricants de fromages.

**M. Victor Sallin, 10, bd. Liberté, à  
Marseille,** ayant un grand débouché pour  
l'exportation des fromages gras, demi-  
gras et maigres, se charge de la vente  
de ces produits à des conditions très  
avantageuses. Paiement moitié compt-  
ant à réception; le solde après la vente.  
(H 8350 X) [567]

**On demande**

à acheter des **Actions du Crédit Gru-  
érien** et de la **Banque populaire de la  
Gruyère.**  
S'adresser au bureau du journal qui  
indiquera. [717]

**A VENDRE**

un solide **char** à deux chevaux avec  
brancard et branle.  
Le bureau du journal indiquera. [583]

**EN VENTE**

à l'imprimerie de la **GRUYÈRE:**

**Carnets de Laiterie,**

imprimés sur beau papier, à 20 cent.  
l'exemplaire. — Rabais par douzaines.

**Étiquettes gommées**

pour vins.

**Etrennes fribourgeoises pour 1884**

**Scierie.**

On offre à vendre une **Scierie** si-  
tuée aux **Granges** près **Bulle.**  
S'adresser au bureau du journal.

Imprimerie de la **Gruyère.** Gérant: **Ch. Morel.**



PRIX DE L...  
Pour la Suisse...  
Pour l'Etrange...  
Prix du Nu...  
On s'abonne à...  
de p...

**La lutt**

Ce n'est...  
vous parler...  
Egypte et a...  
de la lutte p...  
La pitoyal...  
de Fribourg...  
des régimes...  
thie fribourg...  
problèmes d...  
pas de questi...  
ou le canton...  
vent vous e...  
et qu'ils ven...  
est pour eux...

Nombreus...  
ront et que...  
symptômes...  
sur ce malh...  
une dont il...  
border tout...  
résume tout...  
que le Frib...  
sa famille, r...  
pour l'existe...  
à l'âge de v...  
commun des...  
sans être a...  
il est vaincu...  
Elles se s...  
tence, depu...  
de l'instruc...  
tenu aisém...  
quelques ar...  
tier exploit...  
tique routi...  
que la popu...  
de la vie a...  
et que la ro...  
heurter à...

**AVIS**

aux fabricants de fromages.  
M. Victor Sallin, 10, bd. Liberté, à  
Marseille, ayant un grand débouché pour  
l'exportation des fromages gras, demi-  
gras et maigres, se charge de la vente  
de ces produits à des conditions très  
avantageuses. Paiement moitié compt-  
ant à réception; le solde après la vente.  
(H 8350 X) [567]

**EN VENTE**

à l'imprimerie de la **GRUYÈRE:**

**Carnets de Laiterie,**

imprimés sur beau papier, à 20 cent.  
l'exemplaire. — Rabais par douzaines.

**Étiquettes gommées**

pour vins.

**Etrennes fribourgeoises pour 1884**

**Scierie.**

On offre à vendre une **Scierie** si-  
tuée aux **Granges** près **Bulle.**  
S'adresser au bureau du journal.

Imprimerie de la **Gruyère.** Gérant: **Ch. Morel.**

Cependant...  
On était au c...  
au mont Ce...  
entière; le p...  
— Il aura...  
lui-même; il...  
ce côté.  
— Il ne r...  
battait de jo...  
Alors la b...  
s'abaissa pe...